

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément absenté) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Absents : 7

Procurations : 1

Appelés à voter : 29

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

**PROJET DE DISSOLUTION
DU BUDGET DE L'OFFICE DE
TOURISME DU GOSIER**

CM-2023-9S-DAJA-93

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi "NOTRe" ;

Vu le code du tourisme et notamment l'article L.134-1 ;

Vu la délibération n° CC-2016-9S-DAJA-44 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2016 relative à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Rivière du Levant" ;

Vu la délibération n° 2017-CC-2017-5S-DAJA-23 du 17 mai 2017 portant création de l'office du tourisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ;

Considérant que la compétence "promotion touristique" est reconnue comme une compétence obligatoire des communautés d'agglomération ;

Considérant que le transfert de la compétence "promotion Touristique" vers la Communauté d'Agglomération "La Riviera du Levant" a été effectif au 1^{er} janvier 2017 et que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services concernés ont également été transférés ;

Considérant la volonté de la ville de finaliser le transfert de compétence ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 20 voix pour ; 1 voix contre ; 8 abstentions

DÉCIDE

- Article 1 :** D'entériner la fin de l'exploitation de l'Office de Tourisme de la ville du Gosier.
- Article 2 :** D'approuver la dissolution du budget de l'Office de Tourisme de la Ville du Gosier et la reprise de l'Actif et du Passif dans les comptes de la commune.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette dissolution et à la clôture du budget associé.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 DEC. 2023

Et publication ou notification
le

26 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAÏDE -